

Réglement graphique n°2
Zonage

Bréhal (Saint-Martin-de-Bréhal)

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1 2 3 4 5

géostudio gama

zAd

capla

Granville
Terre&Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

- Haie ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)
- Loi littoral : bande des 100m
- Elément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L151-23 CU)
- Espaces Boisés Classés (L113-1 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
- Zone humide
- Bande des 100m
- Zone de risque d'inondation par submersion marine

3. HABILLAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

